

Séance du 28 mai 2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 22 mai 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Chabaud-Nadin à M. Neys ; M. Salanne à Mme Durruty ; Mme Capdevielle à M. Etcheto ; M. Bergé à Mme Aragon.

EXCUSEE : Mme Juzan.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Soroste présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : FINANCES – Compte administratif 2014 – Budget annexe de l'assainissement non collectif.

L'exécution budgétaire 2014 se présente de la manière suivante :

	Crédits votés	Réalisé
Recettes d'exploitation	32 000 €	16 285,39 €
Dépenses d'exploitation	32 000 €	19 915,55 €
Résultat d'exploitation 2014		- 3 630,16 €
Résultat antérieur reporté		13 708,56 €
Résultat cumulé d'exploitation (= résultat net de clôture)		10 078,40 €

Ce budget annexe ne comprend qu'une section d'exploitation. Les dépenses correspondent au contrôle du bon fonctionnement des installations non raccordées au réseau d'assainissement et les recettes, à la facturation des redevances auprès des propriétaires concernés.

Le résultat 2014 est déficitaire de 3 630,16 € mais le résultat cumulé d'exploitation reste excédentaire à 10 078,40 €, compte tenu du résultat antérieur reporté.

Conformément à l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2014 du budget annexe de l'assainissement non collectif ci-joint et tel que présenté ci-avant.

Voté sous la présidence de M. Soroste.

M. le Maire ne participe pas au vote.

Adopté à la majorité.

M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Pallas ne prennent pas part au vote.

MM. Iriart, Nogues s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.